



Département du Var
CANTON DE LA SEYNE-SUR-MER
ELECTION DE MARS 1992

CHARLES SCAGLIA

AU CONSEIL GENERAL

UN ATOUT DE PLUS POUR LA SEYNE

Notre ville est confrontée à une nécessité de reconversion dans tous les domaines. Elle a donc plus que jamais besoin des concours du Conseil Général. Rien ne vaut la présence du Maire lui-même au sein de cette assemblée pour y présenter, plaider, obtenir et suivre les projets et les dossiers seynois. C'est la raison majeure de ma candidature.

Et cela, d'autant plus que le Conseiller Général communiste Monsieur Maurice PAUL, représentant d'une idéologie condamnée, a fait la preuve de son inefficacité dans le domaine économique et social en négligeant les dossiers de La Seyne au Conseil Général pendant six ans.

Ce qui m'a obligé à intervenir sans cesse à sa place, auprès du Président Maurice ARRECKX. Ce qui me presse, aujourd'hui, à devoir occuper cette place vide au Conseil Général.

Bâtissons ensemble La Seyne de demain, en remodelant son image et son organisation dans tous les secteurs du canton par d'une part la réhabilitation du centre ville, la réalisation d'une véritable zone piétonne, l'amélioration de la traversée du Port ; et d'autre part, une dédensification du quartier Berthe (démolition de tours), un embellissement des espaces et du bâti, des animations sociales et culturelles, des actions de prévention.

Notre ville est sur la voie du redressement économique, source de créations d'emplois, par l'implantation d'entreprises sur la zone des Playes et le site de Brégaillon. Mais surtout par MAREPOLIS dont le schéma d'aménagement définitif sera présenté dès le mois de juin. Tous ces projets majeurs se situent dans ce canton. Bien d'autres nécessités sont également conditionnées par le Conseil Général, comme la reconstruction du collège Wallon et la réalisation d'une piscine municipale.

Ainsi, grâce au Président Maurice ARRECKX, le Conseil Général nous a beaucoup aidé jusqu'à présent. Cette aide doit se poursuivre plus que jamais, notre Ville la mérite, et son Maire doit se trouver sur place pour la garantir.

J'appelle donc mes concitoyens, le 22 mars 1992, à me permettre de mener à bien cette renaissance de La Seyne notamment pour nos jeunes et nos enfants.

Charles SCAGLIA
Maire de La Seyne-sur-Mer